



# Projet associatif

2026-2030



# Préambule

Le projet associatif est un document qui explicite les orientations de notre association. Il est actualisé tous les cinq ans pour demeurer adapté tant aux besoins des personnes accompagnées qu'à l'environnement social et administratif

La présente version, qui est la cinquième, est le fruit d'un travail collectif auquel ont participé des personnes accueillies, des parents adhérents de l'association, des administrateurs et des salariés, parmi lesquels plusieurs directeurs d'établissements. L'implication de chacun dans l'ouvrage mérite d'être soulignée.

Le travail, de plusieurs mois, a laissé le temps d'entendre les témoignages de plusieurs acteurs du monde du handicap, d'associations pratiquant des accueils différents, des responsables de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France et de la Direction des solidarités (DSOL) du département de Paris, qui supportent l'essentiel de notre financement.

**L'association *Les Jours Heureux* a franchi le cap des 50 ans d'existence. Forte et convaincue de ses compétences dans l'accompagnement des personnes handicapées mentales, elle entend poursuivre sa mission au service des personnes qu'elle accueille, se montrant ouverte aux évolutions de leurs attentes et à celles de leurs familles, attentive aux orientations de la politique publique et soucieuse de partager ses savoir-faire.**

# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>Les ancrages et les valeurs de l'association</b>	<b>6</b>
Son histoire	6
Son évolution	7
Ses valeurs qui font toute la différence	10
Son organisation et son fonctionnement	12
Ses compétences et sa dynamique	14
<b>Les axes stratégiques et les actions pour la période 2026-2030</b>	<b>15</b>
Faire vivre l'association de familles	15
Diversifier et adapter l'accompagnement des personnes accueillies	17
Développer, innover, expérimenter	18
Attirer et fidéliser les talents	19
S'insérer dans la ville et respecter notre planète	20
<b>La charte éthique de l'association</b>	<b>21</b>
Droits et libertés de la personne accueillie	21
Comité éthique des <i>Jours Heureux</i>	23
<b>Les établissements de l'association</b>	<b>24</b>

# Les ancrages et les valeurs de l'association ●

## SON HISTOIRE

L'association *Les Jours Heureux* est née au début des années 70, de l'initiative de parents parisiens inquiets du devenir de leurs enfants lorsqu'ils ne seraient plus là. Ils avaient pour but de créer et de gérer un établissement offrant à leurs enfants, devenus adultes, un accompagnement adapté et une qualité de vie familiale et digne.

Ces parents fondateurs comptent parmi les militants à l'origine du mouvement de reconnaissance des droits de la personne handicapée, et de son droit à l'accès à une vie adaptée à ses capacités.

Engagée, l'association est membre de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) et est adhérente à l'association Les Papillons blancs de Paris.



## SON ÉVOLUTION

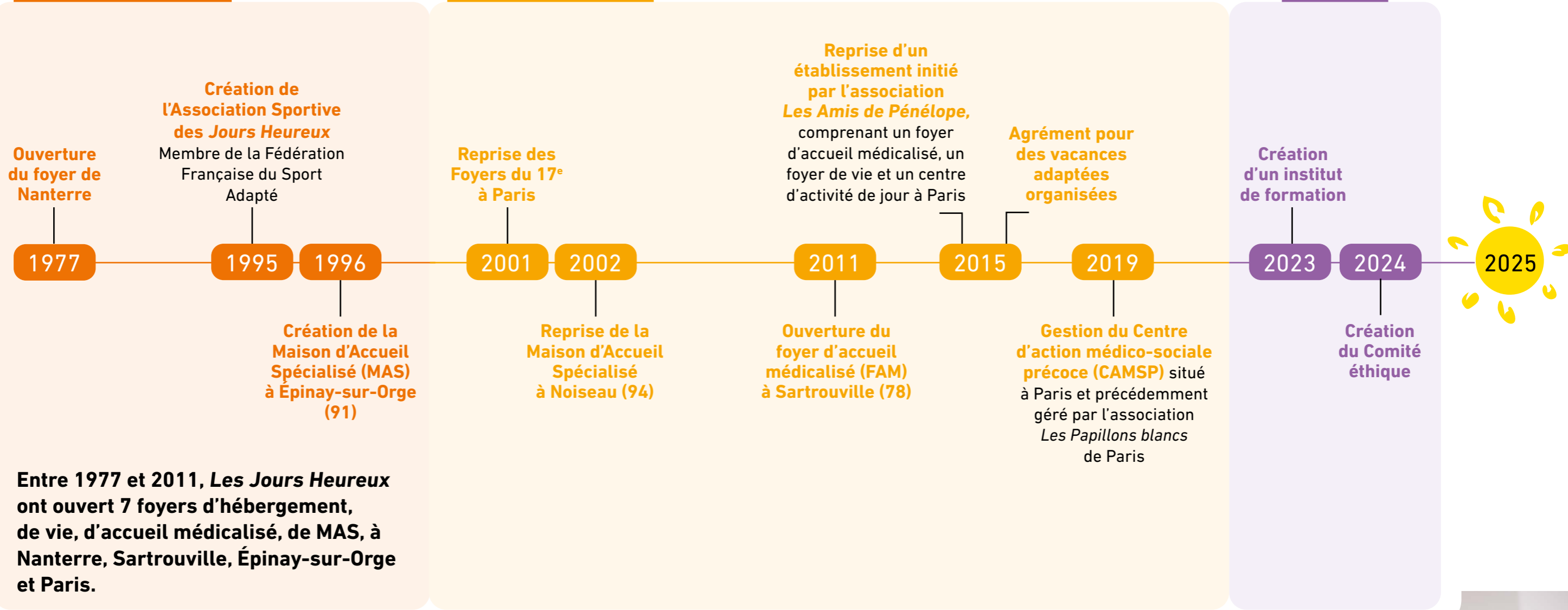
L'histoire des *Jours Heureux*, cadencée de créations, de transformations, de reprises d'établissements, illustre son dynamisme, sa volonté et sa capacité d'adaptation aux évolutions des besoins.

- **ENTRE 1977 ET 2001**, l'association a ouvert 8 foyers d'hébergement, de vie, d'accueil médicalisé à Nanterre, Sartrouville et Paris et a créé, en 1996, une Maison d'Accueil Spécialisé à Epinay-sur-Orge (MAS) pour personnes polyhandicapées. Deux de ces établissements (à Epinay et Paris) ont été créés pour faire face aux besoins nés du vieillissement des personnes déficientes intellectuelles. Pour répondre au plus près à l'évolution des besoins des personnes accueillies, le foyer de vie de Sartrouville a été transformé en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour renforcer l'accompagnement à la santé.
- **EN 1995** Consciente de l'importance de la santé physique, elle a créé l'Association Sportive des *Jours Heureux*, membre de la Fédération Française du Sport Adapté, à laquelle adhèrent les résidents qui souhaitent pratiquer des activités physiques. Aujourd'hui, ce sont environ 150 personnes qui participent aux divers sports. Pour communiquer avec les familles, les partenaires, les pouvoirs publics et pour mieux se faire connaître, l'association *Les Jours Heureux* dispose d'un site internet et d'un journal qu'elle publie 3 fois l'an « le Lien » et qui diffuse des informations de la vie des établissements, des réflexions thématiques et des projets à venir.
- **EN 2001** *Les Jours Heureux* ont été sollicités pour reprendre l'association des Foyers du XVII<sup>ème</sup> à Paris, en 2002 une Maison d'Accueil Spécialisé à Noiseau et en 2015 un établissement initié par l'association *Les Amis de Pénélope* comprenant un foyer d'accueil médicalisé, un foyer de vie et un centre d'activité de jour (CAJ) à Paris.
- **EN 2019**, l'association s'est ouverte à un nouveau type d'accompagnement en reprenant la gestion du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) situé à Paris, précédemment géré par l'association *Les Papillons blancs* de Paris. Ce centre propose des bilans, des soins et un accompagnement global destiné à des enfants de 0 à 6 ans et à leurs parents.
- **EN 2023**, elle a créé, en son sein, un Institut de Formation des *Jours Heureux* (IFJH) qui combine les avantages de rationaliser les formations adressées à ses salariés et surtout de valoriser des expertises développées en interne.
- **EN 2025**, aux *Jours Heureux*, ce sont 643 personnes dans les établissements et 250 enfants dans les CAMSP qui sont accompagnées par 686 salariés. L'association possède également une maison de vacances, dans la Sarthe, ouverte tout au long de l'année pour des séjours à effectif réduit et l'été pour des séjours de vacances adaptées, pour lesquels l'association a été agréée en 2015. Ces divers séjours permettent aux personnes de faire l'expérience d'une autre forme de vie en commun et sur un rythme de vacances.

LES CRÉATIONS

ET LES REPRIS

LES +



## SES VALEURS QUI FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE




L'association *Les Jours Heureux* s'appuie sur des valeurs qui guident l'ensemble de ses actions. Ces principes, au cœur de sa mission, reflètent l'engagement vis-à-vis des personnes en situation de handicap.

### PROXIMITÉ

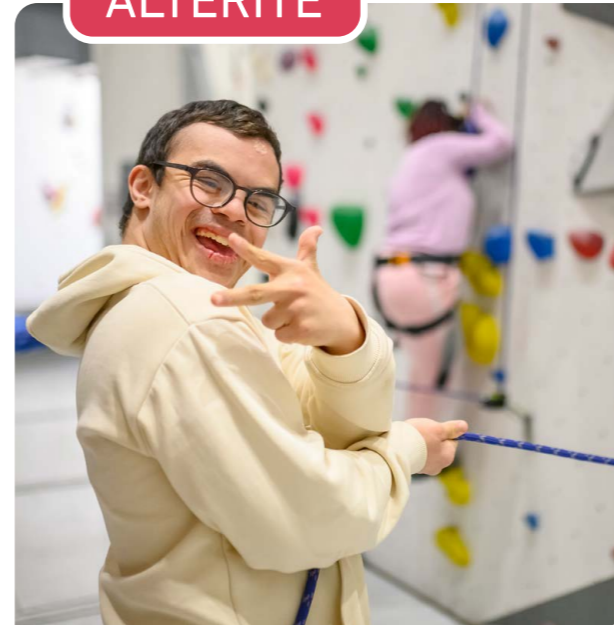


Par son histoire et sa taille, l'association *Les Jours Heureux* est une structure humaine et familiale. Elle offre à la personne en situation de handicap mental **la meilleure qualité de vie possible et un accueil de proximité pour qu'elle reste proche de son entourage familial**. Fondée par des parents directement touchés par le handicap, l'association *Les Jours Heureux* entretient un partenariat avec les familles basé sur l'estime et la confiance.

#### CELA SE TRADUIT PAR :

-  **un conseil d'administration** composé majoritairement de parents
-  une pratique de gestion des 22 établissements et services en Île-de-France et de la maison de vacances dans la Sarthe qui a pour objectif de **rester à proximité des familles**
-  **la possibilité pour les familles de s'impliquer** en tant que bénévoles et de contribuer directement à l'épanouissement de leur proche en situation de handicap

### ALTÉRITÉ



Au sein de l'association *Les Jours Heureux*, l'altérité est plus qu'un concept, c'est la reconnaissance de la singularité de chaque individu. L'éthique de l'association est guidée par la conviction que **chaque personne mérite une qualité de vie épanouissante et digne, quel que soit son handicap**. Ainsi, l'association place plusieurs thématiques au cœur de son action professionnelle :

- le bien-être
- l'écoute active
- le respect de l'autre
- la valorisation et l'adaptation à chaque spécificité personnelle.

#### CELA SE TRADUIT PAR :



des **projets personnalisés** qui répondent aux besoins variés de chaque personne



des **ateliers adaptés** au profil de chacun et à la nature de son handicap



des initiatives pour favoriser et **développer l'inclusion**

### LÉGITIMITÉ

Grâce à l'expertise développée depuis cinquante ans, *Les Jours Heureux* bénéficie d'une forte légitimité. En effet, ils proposent des accompagnements adaptés à chaque étape de vie des personnes en situation de handicap.

L'approche de l'association repose **sur une large gamme de services pour les personnes handicapées mentales adultes :**

- le service d'accompagnement à la vie sociale
- les foyers d'hébergement
- les foyers de vie
- les maisons d'accueil spécialisé
- les foyers d'accueil médicalisé
- les centres d'activité de jour
- etc.



L'intégration en 2019 d'un centre d'action médico-social précoce pour l'accueil d'un public de 0 à 6 ans témoigne de l'évolution et de l'adaptation continue de l'association. Elle se veut acteur de l'innovation auprès du public accompagné, bénéficie de l'appui des familles et de ses partenaires (entreprises, philanthropes, et autres.) pour y parvenir.

## SON ORGANISATION ET SON FONCTIONNEMENT



Gestionnaire d'établissements médico-sociaux, l'association *Les Jours Heureux* dispose d'instances de gouvernance et de structures opérationnelles.

Les premières sont garanties du respect de ses valeurs et de son orientation stratégique. Elles veillent à sa pérennité.

Les secondes assurent le fonctionnement au jour le jour et sont force de proposition. Constituées principalement des établissements, elles sont placées sous l'autorité d'un directeur général qui dispose des services du siège. C'est à ce niveau que sont assurées les fonctions de direction, d'animation, de coordination entre les établissements et de mutualisation des tâches ainsi que la représentation de l'association auprès des organismes officiels.

Les statuts et le règlement intérieur définissent les pouvoirs et responsabilités des instances associatives et le document unique de délégation (DUD) décrit l'étendue et la répartition des délégations au sein de l'association. Les responsabilités et les attributions des directeurs et des cadres dirigeants salariés des établissements sont clairement définies.

Les tâches administratives sont réparties entre les services du siège et les établissements selon des procédures écrites dans une perspective de simplicité et de sécurité qui sont régulièrement ajustées. Le comité des directeurs, présidé par le directeur général de l'association se réunit une fois par mois, c'est un lieu dynamique d'échanges, de mutualisation des connaissances et de cohérence associative.

L'association est attentive à la transparence interne du fonctionnement de ses établissements, à la qualité des recrutements, à la formation et à l'engagement de son personnel.

L'association inscrit son action dans la politique que mènent les pouvoirs publics au profit des personnes handicapées et elle échange régulièrement avec eux. Les relations qu'elle entretient avec ceux-ci sont formalisées dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), qui la lie à l'ARS Île-de-France et aux conseils départementaux. Ce contrat fixe les budgets alloués par ces divers financeurs. Le contrat en cours porte sur la période 2022-2026.

## Les instances

### DE GOUVERNANCE

Elles veillent au respect des valeurs de l'association, à ses axes stratégiques et à sa pérennité.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Vice-président

Trésorier

Secrétaire

Administrateurs

ADHÉRENTS

### OPÉRATIONNELLES

Elles garantissent le bon fonctionnement quotidien de l'association et sont force de propositions.

#### COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Direction générale

Directeurs  
établissement

Directeurs  
financier et  
Ressources  
Humaines

Chefs  
de service

#### CODIR ÉTABLISSEMENT

PROFESSIONNELS

## SES COMPÉTENCES ET SA DYNAMIQUE

Bâtie progressivement sur un socle de valeurs solides et partagées, l'association est assurée de **ses points forts**.

La qualité de l'accompagnement est le premier de ceux-ci.

L'accompagnement individuel proposé est ajusté aux besoins identifiés et aux demandes de chacun. Une attention particulière est portée à la vie affective des résidents et aux relations qu'ils peuvent établir. Le travail, le bien être, la détente, la socialisation, le repos, ... animent les divers temps de la journée.

Chaque établissement s'ouvre vers l'extérieur, dans tous les domaines, avec des tonalités propres à chaque contexte. Cette ouverture conditionne l'insertion dans la vie sociale locale dont les personnes ont besoin pour leur épanouissement. Plusieurs dispositifs « Hors Les Murs » ont été mis en place.



La **bienveillance** se vit dans le quotidien, les réponses aux questions qui se posent au jour le jour sont apportées après un travail collectif bienveillant et responsable.

Les personnes accueillies, les parents et représentants légaux sont parties prenantes dans la vie des établissements au travers des **conseils de la vie sociale (CVS)**.

Des bénévoles proposent des animations, distractions, ateliers créatifs, etc... permettant aux personnes de s'exercer à diverses **activités manuelles, sociales et créatives**. Régulièrement, des expositions permettent à tous d'admirer les œuvres réalisées.

L'**autodétermination** des personnes est promue, tout en veillant à leur sécurité et à l'harmonie du fonctionnement collectif.

## Les axes stratégiques et les actions pour la période 2026-2030 ●

### FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION DE FAMILLES

L'attachement à la référence « association de familles », dans la ligne de l'adhésion à l'Unapei, est très fort.

Afin de maintenir la proximité entre les différents acteurs, la taille de l'association doit rester « humaine » et toute évolution future devra répondre à cette exigence.

La continuité entre la vie familiale de la personne et l'accompagnement en établissement, prend tout son sens dans le concept de « triple expertise » promu par l'Unapei : celle des parents, des professionnels et de la personne accompagnée elle-même. Ce triple regard partagé enrichit chacune des perspectives des deux autres et cette complémentarité permet de coconstruire ensemble des dispositions adaptées au mieux à la situation, aux besoins et aux demandes.

La participation des personnes accueillies dans les instances de gouvernance sera recherchée, dans le respect de leurs droits. Tout sera mis en œuvre afin que cette participation puisse être effective et porteuse de sens : préparation, documents faciles à lire et à comprendre (FALC), pictogrammes...

Les familles et leurs représentants au sein des instances doivent continuer d'assumer un rôle actif dans la vie de l'association. Le rôle et le positionnement de chacun doivent être clairement définis, afin d'assurer un fonctionnement fluide, transparent, dans le respect des dispositions diverses. Cela concerne le conseil d'administration, le conseil de la vie sociale (CVS) et les bénévoles. Des fiches de tâches et des procédures seront établies autant que possible, en veillant à encourager les initiatives et les candidatures.

**Nous pensons également qu'offrir du répit aux familles, c'est leur permettre de se détendre et de se ressourcer sans culpabilité. L'association est attentive à ce besoin essentiel et s'engage à faire connaître les solutions de répit existantes. Parce qu'accompagner un proche ne devrait jamais signifier s'oublier soi-même.**

Enfin, la circulation de l'information, condition indispensable à l'unité de l'association, est l'objet d'une attention constante. Des espaces de rencontres et d'échanges seront développés. Le dialogue et la co-construction entre les professionnels, les familles et personnes accueillies seront développés.



## DIVERSIFIER ET ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ACCUEILLIES

*Les Jours Heureux* se sont construits sur la base d'établissements de type foyer au sein desquels ont été créés des ateliers d'animation. Cette forme d'accueil, qui est la composante de base de l'association, doit être entretenue car elle répond bien aux besoins spécifiques liés au handicap et aux demandes des personnes accueillies, notamment les plus âgées.

L'accompagnement bienveillant du vieillissement, et ce jusqu'à la fin de la vie, exige une attention toute particulière dans le choix des partenariats et des formations appropriées ainsi que dans l'adaptation de l'environnement physique.

**Les Jours Heureux garantiront un mode de vie basé sur l'autodétermination qui suppose l'individualisation de l'accompagnement et la recherche de l'autonomie des personnes tout en respectant leurs aptitudes.**

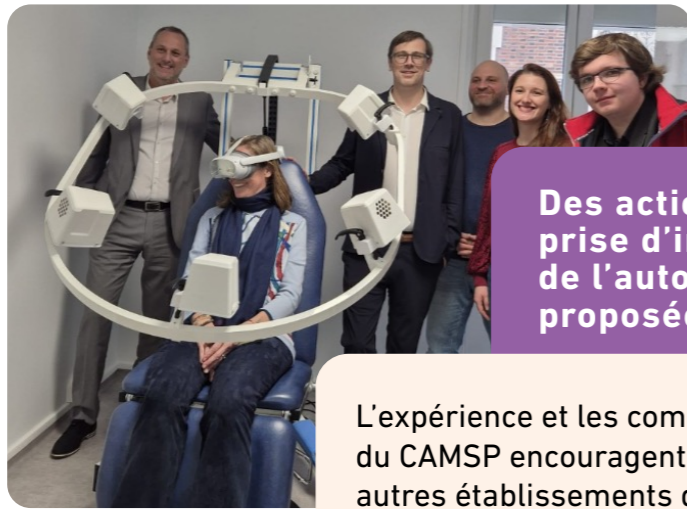
Parce que rien ne remplace la compréhension née d'un vécu partagé, la pair-aidance ouvre également une voie précieuse : celle du soutien entre personnes ayant traversé des expériences similaires. Qu'il s'agisse des personnes accompagnées ou de leurs proches, cette entraide, fondée sur la reconnaissance du savoir de chacun, peut renforcer la confiance et le sentiment d'appartenance. Des formations existent, des initiatives voient le jour : notre association souhaite encourager cette dynamique porteuse de sens et de lien.

**Au titre des ressources humaines dédiées à l'accompagnement, des efforts seront faits dans deux directions :**



**1**  
Une place accrue sera faite à des bénévoles et des stagiaires dont l'intervention s'inscrira dans un cadre bien défini.

L'appel au bénévolat est une condition de l'ouverture de nos établissements et un moyen de favoriser l'inclusion : accueillir et fonctionner avec des intervenants qui ne sont pas des professionnels fait avancer la cause, la connaissance autour du handicap. Dans les établissements, les bénévoles viennent partager leurs passions et compétences dans des activités variées et enrichissantes pour les personnes et les stagiaires constituent un vivier de futurs professionnels pouvant, à terme, intégrer l'association.



2

**Des actions tendant à faciliter la prise d'initiative par accroissement de l'autonomie des équipes seront proposées, après concertation.**

L'expérience et les compétences acquises grâce à la gestion du CAMSP encouragent *Les Jours Heureux* à déployer dans les autres établissements des méthodes prometteuses telles que la communication alternative améliorée (CAA) ou le recours aux nouvelles technologies pour enrichir l'accompagnement.

## DÉVELOPPER, INNOVER, EXPÉRIMENTER

Depuis leur création, *Les Jours Heureux* ont créé, repris et transformé des établissements et ils continueront d'évoluer. À cette fin, l'association se veut force de proposition et se met en position de répondre aux appels à projet (AAP) et aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) qui répondraient à des besoins identifiés.

**Les orientations privilégiées sont les suivantes :**



L'association accueille dans certains de ses établissements des personnes ayant des troubles du spectre autistique ou psychiatriques. Nous voulons progresser dans la compréhension de ces handicaps et dans l'accompagnement qui doit être personnalisé et adapté pour permettre à ces personnes de s'intégrer dans leurs unités de vie et au delà. Formations et partenariats seront recherchés.

S'appuyant sur notre compétence dans la gestion de foyers, nous avons proposé le regroupement de places d'établissements d'accueil médicalisé (EAM) en créant un nouvel établissement. Cela permettra de libérer des places actuelles pour des plus jeunes, en sortie d'institut médico-éducatif (IME).

L'association prévoit de travailler à la définition d'accueils plus personnalisés, éventuellement sur la base de partenariats, afin d'être présents sur les « plateformes »

annoncées comme étant la structure future des établissements sociaux et médico-sociaux. Le développement des centres d'activité de jour (CAJ) que nous gérons déjà, la création de places d'hébergement de semaine sont des voies qui pourraient être envisagées.

L'association gère actuellement un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), au sein de l'établissement des Foyers du XVII<sup>e</sup>. L'extension de ce type d'accueil, autorisée par DSOL (en cours en 2025, +24 places), bien adaptée à l'impératif d'inclusion par un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire, est naturelle.

L'expérience nouvelle de gestion d'un CAMSP aujourd'hui bien intégré aux *Jours Heureux*, nous permet d'envisager une ouverture plus grande en direction de l'accueil d'enfants, d'adolescents, où les besoins sont importants.

Enfin, la constitution d'équipes médico-sociales mobiles pouvant intervenir au domicile ou prêter main forte à des établissements qui en auraient besoin sans pouvoir les développer en interne est une voie de développement à étudier.

## ATTIRER ET FIDÉLISER LES TALENTS

Une ressource humaine compétente et stable constitue un atout essentiel pour la bonne exécution de la mission de gestion et d'accompagnement confiée aux *Jours Heureux*. Dans le contexte actuel de pénurie et de fort *turn-over* du personnel, un avantage concurrentiel basé sur la qualité de l'environnement de travail et la fierté d'appartenance aux *Jours Heureux* doit être élaboré. Une attention constante doit être portée à tout ce qui peut améliorer l'attractivité de l'association.

Le maintien d'un fonctionnement fluide des instances représentatives des salariés est de nature à y contribuer.

Les conditions de l'intégration des nouveaux collaborateurs et des vacataires seront systématisées (parrainage organisé, aide à l'utilisation des outils informatiques, etc.).

Une attention particulière sera portée aux parcours professionnels des salariés, en profitant notamment de l'Institut de Formation des Jours Heureux (IFJH), bien placé pour venir en appui de cette politique. Proposer des formations qualifiantes et diplômantes sur la base des entretiens professionnels, favoriser les parcours au sein de l'association sont des voies à privilégier.

**Des enquêtes seront réalisées pour évaluer la satisfaction des salariés dans leurs fonctions, susciter des propositions d'amélioration des conditions de travail dans une démarche de co-construction, où les personnes accueillies pourront également avoir leur place.**

Enfin des actions concrètes ciblées en direction du bien-être des salariés telles que l'aménagement des espaces et des activités doivent être recherchées.

## S'INSÉRER DANS LA VILLE ET RESPECTER NOTRE PLANÈTE

Nous montrer volontaristes dans l'inclusion des personnes dans la cité, en développant et en renforçant les partenariats locaux, en participant aux activités proposées par l'environnement mais aussi en favorisant l'emploi de salariés handicapés, doit être une démarche naturelle.

**Une politique de partenariat et d'achats « responsables »**, intégrant des critères de choix de nos prestataires sera poursuivie.

Les salariés et les personnes accompagnées seront sensibilisés aux pratiques éco-responsables (économie circulaire, tri, esprit d'économie...) notamment par l'organisation d'ateliers attractifs.



## La charte éthique de l'association ●

### DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

**Cette charte définit l'éthique qui inspire nos actions en accord avec nos valeurs :**








- **d'altérité** en assurant le bien-être et la dignité de chacun quel que soit son handicap
- **de proximité** avec une association familiale, à taille humaine
- **de légitimité** avec plus de 50 ans d'expérience

Nous accueillons toutes les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique relevant de nos compétences, sans distinction d'aucune sorte.





### NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- **Respecter la vie** sous toutes ses formes. Toute personne en situation de handicap mental est une personne à part entière.
- **Participer à son inclusion** dans la cité et à nous opposer à toutes les formes d'exclusion ou de ségrégation.
- **Favoriser la liberté d'aller et venir** de la personne accompagnée.
- **Permettre une vie aussi épanouissante, digne et heureuse** que possible en adaptant et en individualisant les prises en charge en fonction des besoins.
- **Proposer des animations adaptées** avec des activités enrichissantes et dynamisantes où la participation active des personnes accompagnées est constamment sollicitée.



-  Favoriser le maintien des liens familiaux.
-  Garder les personnes dans nos établissements autant que possible.
-  Accompagner l'avancée en âge et la fin de vie.
-  Respecter la liberté d'opinion, de croyance et de vie spirituelle en facilitant, par exemple, la participation à toutes les activités religieuses.
-  Faciliter l'exercice effectif des droits de citoyenneté.
-  Adapter l'information, pour qu'elle soit claire, compréhensible sur la prise en charge de la personne accompagnée.
-  Accueillir dans des locaux fonctionnels, adaptés et dont l'aménagement et la décoration font l'objet d'une attention particulière.

## ET POUR ACCOMPAGNER

-  Nos équipes de direction sont choisies avec soin pour leurs qualités humaines et morales.
-  Nos équipes, solidaires et dynamiques, font preuve de bienveillance, de compréhension et de patience, dans une ambiance marquée par la bonne humeur.
-  Tous respectent la dignité et l'intégrité des personnes accueillies et préservent leur droit à l'intimité.
-  Tous respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image et à la confidentialité des informations la concernant.

**Nous nous engageons tous, familles, personnes accueillies, personnels, à adhérer à ces valeurs et à soutenir les actions engagées dans ce même esprit.**

# COMITÉ ÉTHIQUE DES JOURS HEUREUX

Le **Comité éthique** de l'association *Les Jours Heureux*, créé en 2024, permet de se questionner sur certains sujets.

## SES MISSIONS

Aider ou soutenir le positionnement professionnel sur des cas précis en amont d'une prise de décision

Analyser / évaluer le positionnement professionnel pour des cas singuliers

Réfléchir sur des thématiques générales particulièrement sensibles au plan éthique

Définir les sensibilisations / formations à l'éthique pour l'association

## SES PRINCIPES

Neutralité

Régularité

Confidentialité

Volontariat

Indépendance

Engagement

Bienveillance



# Les établissements de l'association

Nos établissements sont tous situés en Ile-de-France à l'exception de la Maison Sougé.



**Sartrouville (78)**

**FAM Charles Albert Houette**  
**Foyer d'Accueil Médicalisé**  
Accueille 65 adultes en situation de handicap mental dont 5 externes



**Nanterre (92)**

**Foyer Elisabeth et Paulette Faveris**  
Accueille 67 adultes en situation de handicap mental, 51 en foyer et 16 en appartements



**Nanterre (92)**

**CAJ Pablo Picasso**  
Accueille 22 adultes du du foyer Élisabeth et Paulette Faveris et 8 externes



**Noiseau (94)**

**MAS Jean-Paul Boudet**  
**Maison d'Accueil Spécialisé**  
Accueille 40 adultes en situation de handicap mental et polyhandicapés



**Epinay-sur-Orge (91)**

**Maison d'Accueil Spécialisée**  
Accueille 67 adultes en situation de handicap mental et polyhandicapés



**Sougé-le-Ganelon (72)**

**Le Puits Forget**  
Accueille tout au long de l'année des séjours de transfert et de vacances adaptées organisées



**Paris (16<sup>e</sup>)**

**Foyer Jean-Louis Calvino**  
**Foyer de vie et FAM**  
Accueille 50 adultes en situation de handicap mental, 20 en FAM et 30 en foyer de vie



**Paris (17<sup>e</sup>)**

**Foyer Bernard Lafay**  
**Foyer d'hébergement**  
Accueille 31 travailleurs en E.S.A.T.



**Paris (17<sup>e</sup>)**

**Foyer des Retraités**  
**Foyer de vie**  
Accueille 17 adultes en situation de handicap mental



**Paris (17<sup>e</sup>)**

**Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**  
Soutient dans la vie courante, 48 adultes en situation de handicap



**Paris (18<sup>e</sup>)**

**Centre d'Action Médico-Social Précoce Paris-Nord**  
Accueille des enfants de la naissance à six ans, atteints d'un handicap moteur, mental, sensoriel ou à risque



**Paris (12<sup>e</sup>)**

**Foyer Bercy**  
**Foyer d'hébergement et de vie**  
Accueille 51 adultes en situation de handicap mental dont 18 travaillent en E.S.A.T



**Paris (16<sup>e</sup>)**

**C.A.J Mozart**  
Accueille 8 personnes



**Paris (15<sup>e</sup>)**

**Maison de Pénélope**  
**Foyer de vie, FAM et CAJ**  
Accueille 35 adultes en situation de handicap mental, 12 en foyer de vie, dont 1 place en accueil temporaire, 17 en FAM, 6 externes en CAJ



**Paris (16<sup>e</sup>)**

**Siège associatif et Institut de formation**



**Paris (15<sup>e</sup>)**

**Les Studios Mozart**  
**Foyer d'hébergement**  
Accueille 8 travailleurs en E.S.A.T.



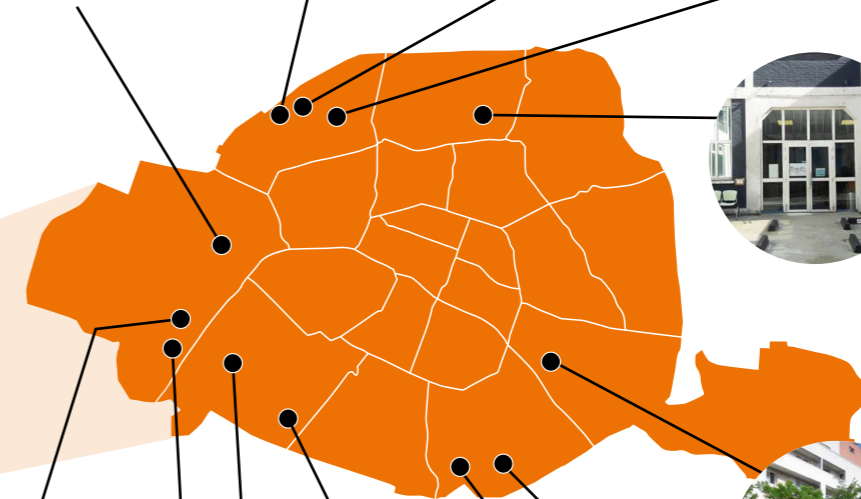
**Paris (13<sup>e</sup>)**

**Foyer Kellerman**  
**Foyer de vie**  
Accueille 66 adultes en situation de handicap mental dont 16 au foyer hors les murs



**Paris (13<sup>e</sup>)**

**FAM Jean Faveris**  
**Foyer d'Accueil Médicalisé**  
Accueille 60 adultes en situation de handicap mental





# Les Jours Heureux

**20, rue Ribera  
75016 PARIS**


Tel : 01.42.24.91.79  
ljh@lesjoursheureux.asso.fr

Association reconnue d'utilité publique

[www.lesjoursheureux.asso.fr](http://www.lesjoursheureux.asso.fr)



Rédaction *Les Jours Heureux* – Février 2026

© Crédits : Freepik ou shooting interne – Mise en page / graphisme :  Une chose à dire